



Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'acte : 16/12/2021
066-246600415-20211202-DE_062_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 30 Votants : 36 Délib. n° 14 – 02/12/2021
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-et-un, le deux décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Jeudi 25 novembre 2021

Présents : BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), NOGUERA Laurence (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PERSON Claude (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BOHER Monique (T), ROMERO Pierre (T).

Absents ayant donné pouvoir : AYMERICH Claude (T) à Caroline PAGES (T), BONACAZE Benoit (T) à Claudine BOTEBOL (T), LECOINNET Jean-Philippe (T) à Danielle POUDADE (T), METLAINE Naïma (T) à Françoise CRISTOFOL (T), NOGUES Dominique (T) à Jacques GARSAU (T), PARRILLA Jérôme (T) à Alain DOMENECH (T).

Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 4.6 des statuts de l'office de tourisme intercommunal (OTI), adopté le 09 mars 2017, qui prévoit que le président du conseil d'exploitation de l'OTI doit rendre compte du bilan d'activités de l'OTI en conseil communautaire une fois par an.

CONSIDERANT que le conseil d'exploitation de l'OTI du 11 octobre 2021 a validé le rapport annexé qui établit un bilan des actions mises en œuvre en 2020.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil communautaire,**

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2020 de l'Office de Tourisme Intercommunal,

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
William BURGHOFFER**

